Le bulletin d'information de

la Fédération Nationale de Médecine Traditionnelle Chinoise

Juillet 2009

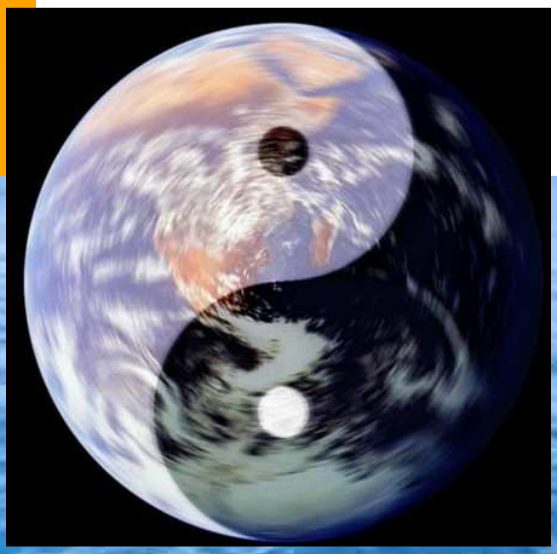

La FNMTC s'engage et participe activement au programme actioncarbone.org Calculez, réduisez et compensez vos émissions de CO_2

F.N.M.T.C.

Fédération Nationale de Médecine Traditionnelle Chinoise

13ème Congrès National
Samedi 24 et Dimanche 25 Octobre 2009

Au CARRE D'AIX
190 Rue Pierre Duhem
La Robole
AIX en PROVENCE
(A 20 mn de l'aéroport Marseille - Provence
Et 10 mn de la gare d'Aix - TGV)

Bulletin de la Fédération
Nationale de Médecine
Traditionnelle Chinoise

Juillet 2009

ISSN n° : **1779-9652**
Imprimé en France
Par Imprimerie Esmenjaud
0442583152

Rédacteur et réalisation :
Michel Magnin
Courriel : bulletin@fnmtc.fr

Comité de lecture :
Régis Blin
Marcel Coste
Christophe Enderlin
Marie-Pierre Esmieu
Pierre Forrat
Yves Giarmon
Jean-Pierre Guiliani
Jean-Claude Pennes

F. N. M. T. C.

7, Rue Louis Prével,
06000 NICE
FRANCE

Tél : 33 (0) 950 304 870
Fax : 33 (0) 4 93 82 31 39

Site Internet :
www.fnmtc.fr

Courriel :
contact@fnmtc.fr

Editorial

Développement durable ...

Deux mots employés par tous les politiques, les journalistes et les divers experts de ce pays. Deux mots chargés de nombreuses remises en question pour tous les citoyens alentour. Qui peut, aujourd'hui, contredire le fait qu'il vaut mieux ne pas épuiser des ressources aux quantités finies et s'efforcer plutôt de développer des solutions de remplacement renouvelables, ou peu gourmandes. La médecine chinoise entre complètement dans cette vision du monde. Nous n'avons que peu de déchets, si ce n'est quelques métaux composant nos aiguilles qui, de plus, sont facilement recyclables.

Mais le besoin s'est fait sentir d'aller plus loin. Le CA de la FNMTC se réunit de nombreuses fois dans l'année et ses membres viennent de toute la France pour travailler ensemble. Nous allons aussi à des réunions européennes en avion pour l'ETCMA. Notre secrétariat utilise ordinateurs, téléphone, fax, chauffage et quantité de papier. Bref, j'en passe, pour être plus en accord avec la philosophie de notre approche professionnelle, le CA a voté unanimement pour la mise en place d'une action de compensation carbone pour la FNMTC.

C'est donc avec plaisir que je vous annonce que la FNMTC est la première organisation professionnelle de MTC qui, responsable et solidaire, compense ses dépenses énergétiques en cotisant proportionnellement à son usage à l'association « Action Carbone »* en relation avec la Fondation « Good Planet » crée par Yann Arthus-Bertrand.

Et, j'en conviens, ce n'est pas une raison pour se dédouaner d'être attentifs à notre impact sur l'effet de serre !

Yves GIARMON
Président de la FNMTC

*Action Carbone (http://www.actioncarbone.org/index.php) est un programme à but non lucratif, qui propose aux entreprises, institutions et particuliers d'agir par la réduction et la compensation de leurs émissions de gaz à effet de serre en finançant des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, portés par des ONG dans les pays du Sud, pour lutter ensemble contre le changement climatique

La Loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008, Titre 1 chapitre I instaure le statut de l'entrepreneur individuel communément appelé **auto-entrepreneur** avec comme date d'application le 1° janvier 2009.

Ce statut s'adresse en particulier aux personnes qui ne veulent pas nécessairement créer une société commerciale pour exercer leur nouvelle activité et souhaitent pouvoir débuter ou arrêter facilement leur activité indépendante, que vous soyez étudiant, salarié, fonctionnaire, demandeur d'emploi ou retraité.

Les charges sociales et fiscales par exemple sont payées par un prélèvement libératoire mensuellement ou trimestriellement calculé sur le chiffre d'affaires.

Pas de chiffre d'affaires = pas de charges sociale ou fiscale. Ce statut vous fait bénéficier de nombreux autres avantages pour démarrer une activité à votre compte avec le minimum de risques.

Source : http://www.auto-entrepreneur.fr/

AUTO-ENTREPRENEUR
MODE D'EMPLOI

Mais est-ce vraiment si intéressant ?
Le point avec Cathy GROS, acupunctrice et… comptable

REGIME DE L'AUTO-ENTREPRENEUR

Au 01 janvier 2009, les Professions Libérales qui dépendent du régime du micro, avec un Chiffre d'Affaire pour l'année qui ne dépasse pas 32000 €, pourront bénéficier sur simple demande d'un versement libératoire de leurs cotisations sociales. La demande est à formuler avant le 31/12/2008, mais pour l'année 2009 il y a un report de délai jusqu'au 31/03/2009.

Le principe est simple : on choisit la périodicité de déclaration et de paiement, mensuel ou trimestriel, et on ne paye que s'il y a un Chiffre d'Affaire. On déclare le montant mensuel ou trimestriel sur un imprimé spécial, et on paye 21.3% sur ce montant.

Ex : Chiffre d'Affaire mensuel = 2000 € : 2000*21.3% = **426 €**
Sur l'Année : 2000*12 = 24000 * 21.3% **= 5112 €.**

REGIME DU REEL

C'est le régime de la Déclaration Contrôlée pour les Professions Libérales.
On calcule son revenu en fonction de ses recettes et de ses charges. On a l'obligation de remplir une déclaration en fin d'année, la « 2035 », qui permet de pouvoir déterminer le résultat obtenu.
On sait que, en moyenne, on peut déduire 50% du Chiffre d'Affaire pour estimer le revenu net.

Les charges sociales s'élèvent à :

- 6.5% de RAM (Maladie)
- 13.40% d'URSSAF

Soit un total de 19.90%.
Il n'y a pas de retraite pour les Thérapeutes en MTC car aucun organisme n'accepte de nous prendre en charge.

Ex : Si l'on reprend les mêmes données, soit 2000 € de Chiffre d'Affaire mensuel :
2000*50% = 1000 € de revenu. 1000*19.90% = **199€**
Sur l'année : 2000*12= 24000*50% = 12000 *19.9% = **2388 €.**

REGIME DE LA MICRO-ENTREPRISE

Le système est le même, sauf que l'on déclare le Chiffre d'Affaire (CA) sur la déclaration de revenu (2042), et qu'il y a un abattement de 34%.

Ex : 24000*34% = 8160€. 24000-8160 = 15840.
Le montant des Charges sociales est de 19.90%
15840*19.9% = **3152 €,** soit **262 €** par mois.

Si l'on opte pour le régime du réel simplifié, on fait donc une économie de 2724 € pour un Chiffre d'Affaire de 24000 € par an par rapport au régime de l'Auto-entrepreneur, et de 764 € par rapport au régime du micro.

ASSEMBLEE GENERALE ET TROISIEME SYMPOSIUM DE L'ETCMA

Tous les ans les associations professionnelles représentant les 12 pays membres de l'ETCMA se réunissent pour leur AG. C'est la seule rencontre autour d'une table dans l'année. Les autres réunions de travail sont assurées par un comité exécutif (EC) composé de cinq personnes élues qui se réunissent par Skype une fois par mois ; le tout exclusivement en anglais par convention entre les membres. La FNMTC fait partie de cet EC, j'en suis le délégué.

Tous les deux ans, nous organisons un symposium et cette année le sujet en était :

"Research : What, How and for Whom ?" « La Recherche : Que chercher, comment et pour qui ? »

L'AG et le symposium ont été de grands succès et j'ai rarement participé à une AG-Symposium où l'on pouvait ressentir autant d'optimisme partagé par tous les participants. Les participants ont été réellement enthousiastes quant aux possibilités qui s'ouvrent grâce à la recherche.

La question la plus importante discutée lors de l'AG a été l'adoption du Code de Déontologie Européen. Ce code réalisé à partir de celui du BAcC (British Acupuncture Council) a été modifié afin de devenir plus général et pour qu'il puisse prendre en compte les diverses législations des 12 pays membres. Tout au long de l'année passée, les diverses organisations professionnelles membres ont examiné le code proposé par l'EC. Elles ont donné leurs réflexions et commentaires. Ces derniers ont été longuement débattus lors de l'AG. Certains paragraphes ont été remaniés à la suite de ces réactions. Les organisations présentes ont voté à l'unanimité en faveur de l'adoption du Code de Déontologie Européen de l'ETCMA.

Le Code Européen de l'ETCMA n'entraîne pas pour nous de changement significatif. Toutefois, ce code représente, pour d'autres associations, une augmentation importante de leur texte national. Cela montre, s'il en était encore nécessaire, l'importance et les avantages de faire partie d'une organisation paneuropéenne où les membres bénéficient des avancées et des savoirs de chacun.

Deux autres questions débattues méritent notre attention. Tout d'abord la création d'un Comité de Recherche de l'ETCMA. Ce comité est chargé dans un premier temps d'explorer les différentes possibilités que l'ETCMA pourrait exploiter. Forte de ses 9OOO praticiens cotisants de toute l'Europe, (chaque organisation versant quatre euros par adhérent) l'association européenne peut créer éventuellement des opportunités pour des initiatives de recherche multinationales.

L'autre point discuté concernait la planification pratique de l'ESLD (European School Leaders Day), la « Journée Européenne des Directeurs d'Ecoles » se tenant à Rothenburg OdT (D) le 20 mai 09 en périphérie de l'AGTCM Kongress (Le congrès de nos confrères allemands). Cette journée ayant pour thème l'opportunité du lancement des travaux concernant le tronc commun d'un programme de formation en acupuncture à travers toute l'Europe. Les programmes d'enseignement varient considérablement tant sur la durée, sur le contenu, que sur les modes d'enseignement. Les réactions observées l'an dernier, lors de la suggestion de ce sujet, nous ont poussés à

proposer ce sujet d'étude.
Le symposium qui suivait l'AG, a fourni un intéressant éventail d'idées concernant la recherche. Les trois orateurs nous ont informés sur leurs travaux et les diverses perspectives qu'ils ouvraient.
Hugh Macpherson, de l'Université de York, (http://www.hughmacpherson.com/), a fait deux présentations. La première intitulée « *Acupuncture Research To explore real world benefits* » « Recherches sur la réalité de l'efficacité de l'acupuncture ». Après avoir analysé les raisons qui avaient pu, par le passé, compromettre l'intégrité des protocoles de recherche en acupuncture, il présente les façons de résoudre certaines de ces questions. Y compris en incluant : plus d'attention à la qualité et la précision de la formulation des expériences relatées par les praticiens et les patients, plus d'essais cliniques pragmatiques, et enfin en examinant les résultats à plus long terme ainsi que leurs coûts effectifs.
La deuxième présentation intitulée « *Acupuncture for Low Back Pain: a Pragmatic Evaluation»* « Acupuncture pour les lombalgies: une évaluation clinique pragmatique » est cette fameuse étude, qui a fait tant de bruit dans nos milieux, et dans les médias. Là, étaient mis en parallèle des traitements allopathiques, des traitements par acupuncture et des traitements par de l'acupuncture placebo ? Cette expérimentation montrait que l'acupuncture obtenait de meilleurs résultats que le traitement allopathique et que l'acupuncture placebo obtenait des résultats juste un peu moins bons que la vraie. (Ce qui ne nous étonnera pas, puisque la douleur signale souvent une stase d'un Xié et que la simple piqure des points douloureux locaux mobilise le Qi en stagnation). L'étude menée sur dix ans a démontré que l'acupuncture avait un effet bénéfique beaucoup plus long dans le temps. De plus l'acupuncture entraînait l'activation d'aires cérébrales profondes alors que l'acupuncture placebo n'en activait aucune.

Volker Schied PhD FRCHM MBAcC, clinicien, chercheur et enseignant en Médecine d'Asie de l'Est (http://www.volkerscheid.co.uk) nous a fait deux présentations. La première : *« From Hierarchie to process in Chinese Medicine »* ou comment utiliser une approche sociologique pour explorer les façons par lesquelles les chercheurs pourraient devenir plus autonomes dans leurs recherches sur les différentes façons de conduire des recherches cliniques en MTC. La deuxième présentation *« Emergent Versus Enforced Consensus : Interdiciplinary Action Research as a New Model for Chinese Medicine Research »* « Apparition d'un accord sur un nouveau modèle de recherche interdisciplinaire en MTC » où Volker utilise des exemples d'analyse et de recherches classiques en MTC, à propos de l'hypertension ou de la ménopause. A partir de là, il propose des programmes interdisciplinaires de recherche où plutôt que les exigences des instituts de recherche, ce sont les besoins du praticien et de son patient qui sont placés au cœur du protocole de recherche en médecine chinoise.

Le troisième conférencier était Agnès Deglon-Fischer, chercheuse suisse qui a rejoint l'Institut pour les Médecines Complémentaires (KIKOM) au sein de l'Université de Berne après cinq années de recherche fondamentale en biochimie et biologie moléculaire. Dans son intervention *« Research Today: From the Detail to the Big Picture »* "A partir d'un détail, aller vers l'image toute entière", elle examine les divers outils de recherche utilisés par différentes disciplines. Après quoi,

Lors du Symposium

elle explique comment une recherche sur une partie du tout, si elle est reproductible peut fournir pour la recherche conventionnelle, des conclusions sur le tout. Mais, dès lors que la complexité du système étudié s'accroît, on constate une augmentation de la variabilité et une diminution de la précision des résultats. D'où la nécessité d'adapter les méthodes d'investigations aux Médecines Alternatives et Complémentaires (CAM), qui sont des systèmes complexes.

La journée s'est terminée par une table ronde avec les intervenants afin de répondre aux nombreuses questions et d'échanger avec les participants à ce symposium.

Une AG et un symposium de l'ETCMA qui se sont parfaitement déroulés dans un excellent hôtel sur les bords du lac de Zurich, cela grâce au travail, aux nombreuses attentions et à la précision de nos amis Suisses de l'OPS-MTC (SBO-TCM) et particulièrement à l'investissement amical et de chaque instant, de Simon Becker, président de l'OPS-MTC et également membre de l'EC de l'ETCMA.

Yves Giarmon

La troisième Journée Européenne des Directeurs d'Ecoles

La troisième Journée Européenne des Directeurs d'Ecoles (ESLD European School Leaders Day) organisée par l'ETCMA s'est tenue le mardi du congrès de l'AGTCM.

Cette année était le 40ème anniversaire de ce congrès international. Plus de 1200 participants et près de 80 intervenants du mardi 19 mai au dimanche 24 mai. Année exceptionnelle avec un accueil toujours très chaleureux du président de l'AGTCM Nils von Below, de toute son équipe et de Gerd Ohmstede. Qui en tant qu'organisateur du congrès, y travaille toute l'année et doit veiller aux moindres détails pendant l'événement. Félicitations pour cette organisation sans faille et pour toute l'amitié partagée ensemble.

Une quinzaine d'écoles ont répondu à l'invitation de l'ETCMA. Les cinq membres de l'EC étaient présents pour assurer l'animation et la logistique de cette journée.

La présidente Jasmine UDDIN (BAcC) a ouvert la journée en développant le sens de « Core curriculum » « Programme de base ». Elle présente les difficultés de comparer les diverses normes, du fait

de droite à gauche Le président Belge de l'EFOM , Harm Elsinga, président de la NVA, Gerd Ohmstede et Nils von Below, pour fêter les 40 ans du congrès de l'AGTCM

que les législations sont très différentes suivant les pays. Il n'est fait mention que d'acupuncture et pas de médecine occidentale, car où en sont les connaissances de celui qui est déjà un professionnel de santé, qu'en est-il pour celui qui est hors corps de santé ?
Qu'entend-on par une heure de cours ? L'heure fait-elle 60 ou 45 minutes, est-elle l'objet d'un cours magistral, de travaux pratiques, de clinique ou de travail personnel ?
De plus qu'en est-il de la qualité de l'enseignement, et du minimum requis pour enseigner ?

Huit associations ont contribué à cette journée en donnant leur programme d'acupuncture.
Les programmes sont analysés par l'assemblée et l'on constate un large éventail d'approches. Les belges ont peu de contraintes et restent très généralistes dans leurs directives. Les allemands sont les plus directifs pour les écoles. L'Irlande donne un document très détaillé car c'est un travail qui est en cours d'examen par leur gouvernement. Israël fournit un document très important et bat le record d'heures de formation. Avec une formation incluant acupuncture pharmacopée et thérapie manuelle, ils arrivent à 3050h !
Aux Pays Bas le nombre d'heures de pratique clinique est élevé. La Norvège donne un programme non chiffré estimant que le nombre d'heure n'a plus de sens. La France est dans la moyenne avec ses 1200h.

La Grande Bretagne a plusieurs normes suivant les organisations professionnelles. Le programme est indiqué mais pas le nombre d'heures en acupuncture. La seule obligation étant qu'un tiers des heures de cours soient en enseignement magistral. Les spécifications horaires se font sur le programme de médecine occidentale. Les normes britanniques sont très larges car ils ne veulent pas que tous fassent le même enseignement. (Qu'on se le dise…)

Après cette présentation, Me Alison GOULD propose une conférence dynamique et claire, qui survole toutes les questions que pose l'élaboration d'un programme de base commun.
Une discussion s'ensuit : Voulons-nous des normes minimum ou maximum ? Quoi qu'il en soit nous devons faire ce travail, car sinon d'autres le feront.
Les chinois voulant contrôler tout et tout patenter (y compris les textes anciens ! Je l'ai entendu de mes oreilles sortant de la bouche de la Vice Ministre de la Santé de la RPC, lors du congrès de Paris en 2005), nous avons à établir des textes solides.

La fin de matinée et l'après-midi ont permis de laisser du temps pour travailler en petits groupes. Chaque groupe de travail devait répondre aux mêmes questions. Les réponses seront publiées plus tard. Voici les questions travaillées :
Trouvez-vous un intérêt à l'existence d'un programme commun d'acupuncture en Europe ?
Doit-il être basé sur des standards minimum ou sur des règles très élevés ?
En quoi serait-il bénéfique ?
En quoi ne serait-il pas bénéfique ?
Quelle sorte de praticien voulons-nous ?
Quelle est la compétence du praticien en acupuncture chinoise ?
Quelles sont ses principales compétences et quels résultats peut-il obtenir ?
Que devons-nous tirer de cette réunion, et est-ce à l'ETCMA de développer cela ?
Quelles mesures devons-nous prendre ?
Quelles sont les personnes, les ressources, les moyens de communication, les dates de mise en œuvre et le calendrier ?

Et tous les comptes rendus ayant été faits, il a été décidé que l'ETCMA se devait de se doter d'une commission travaillant sur ce « Core Curriculum ». Il en est fait aussitôt ainsi, la commission est en place et doit fournir son calendrier de travail et ses rapports d'activité à l'EC en temps réel. Nous espérons une proposition mise au vote pour notre AG de février 2010.

Yves Giarmon

Déclaration de Beijing
Adoptée par le Congrès de l'OMS sur la médecine traditionnelle, Beijing, 8 novembre 2008

Les participants au Congrès de l'Organisation mondiale de la Santé sur la médecine traditionnelle, réunis à Beijing ce huitième jour de novembre de l'année deux mille huit,

Rappelant la Conférence internationale sur les soins de santé primaires d'Alma-Ata il y a trente ans et notant que les individus ont le droit et le devoir de participer individuellement et collectivement à la planification et à la mise en oeuvre des soins de santé qui leur sont destinés, ce qui peut comprendre l'accès à la médecine traditionnelle ;

Rappelant les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé en faveur de la médecine traditionnelle, y compris la résolution WHA56.31 sur la médecine traditionnelle de mai 2003 ;

Notant que l'expression « médecine traditionnelle » couvre un large éventail de thérapies et de pratiques très diverses selon les pays et les régions et qu'elle peut aussi être désignée sous le nom de médecine alternative ou de médecine complémentaire ;

Reconnaissant que la médecine traditionnelle est l'un des moyens de rendre les services de soins de santé primaires plus disponibles et plus abordables et de contribuer à améliorer les résultats sanitaires, y compris ceux qui figurent dans les objectifs du Millénaire pour le développement ;

Reconnaissant la diversité des législations nationales, des approches suivies, des responsabilités réglementaires et des modèles de fourniture des soins dans les Etats Membres ;

Notant que plusieurs Etats Membres ont réalisé des progrès dans le domaine de la médecine traditionnelle en mettant en oeuvre la Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2002-2005 ;

Exprimant la nécessité d'une action et d'une coopération de la communauté internationale, des gouvernements et des agents et professionnels de santé pour garantir l'utilisation rationnelle de la médecine traditionnelle comme un élément important contribuant à la santé de tous les peuples, conformément aux capacités, aux priorités et aux législations nationales ;

En fonction des capacités, des priorités, des législations et des situations nationales, font la Déclaration suivante :

La connaissance de la médecine, des traitements et des pratiques traditionnels devrait être respectée, préservée, promue et diffusée largement et en fonction de la situation de chaque pays.

Les gouvernements ont une responsabilité vis-à-vis de la santé de la population et devraient élaborer des politiques, des réglementations et des normes nationales dans le cadre d'un système de santé national complet pour garantir l'usage approprié, sûr et efficace de la médecine traditionnelle.

Reconnaissant les progrès accomplis par de nombreux gouvernements à ce jour pour intégrer la médecine traditionnelle dans leurs systèmes de santé nationaux, nous appelons ceux qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures.

La médecine traditionnelle devrait être encore développée sur la base de la recherche et de l'innovation conformément à la résolution intitulée « Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle » adoptée par la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé dans la résolution WHA61.21 en 2008. Les gouvernements, les organisations internationales et les autres parties prenantes devraient collaborer à la mise en oeuvre de la stratégie et du plan d'action mondiaux.

Les gouvernements devraient établir des systèmes de qualification, d'accréditation ou d'autorisation d'exercer pour les praticiens de médecine traditionnelle. Les praticiens de médecine traditionnelle devraient améliorer leurs connaissances et leurs compétences conformément aux normes nationales.

La communication entre les médecins et les praticiens de médecine traditionnelle devrait être renforcée et des programmes de formation appropriés devraient être instaurés pour les professionnels de la santé, les étudiants en médecine et les chercheurs concernés.

La Cour de Cassation ouvre la porte à la médecine chinoise.

Un discret arrêt de la 1ère chambre civile de la Cour de Cassation du 16 octobre 2008, classique dans ses fondements, clarifie le jeu s'agissant des médecines non-conventionnelles.

Les faits concernaient un professionnel non-médecin c'est-à-dire non-titulaire du diplôme de médecine en France, mais qui avait ouvert un cabinet de « médecine chinoise ». Elle existe depuis plus de 3 000 ans et se comprend comme un système médical complet fondé sur une représentation de l'être humain avec ses fonctionnements et des dysfonctionnements. Elle prend appui sur des théories qui la place aux confins de la philosophie et de la science. Je n'aborderai pas ici la théorie du Yin et du Yang, mais je veux souligner la pertinence de cette médecine, qui permet de soigner le quart de l'humanité. Et en termes de qualité de la santé et de la durée de vie, les résultats, sous réserve des différences socio-économiques, sont très comparables.

Se greffe ici l'opposition entre la médecine chinoise et la médecine occidentale, centrée sur le traitement de la maladie, à partir du diagnostic et de la thérapie. Sur plus d'un point la médecine occidentale atteint une efficacité hors de portée pour la médecine chinoise, à commencer par la chirurgie et la réanimation. Mais elle se laisse aussi piéger par ces réussites, en focalisant sur la technicité et en perdant de vue la dimension globale du sujet.

Ainsi, dans l'objectif du bien-être qui est celui de l'OMS on distingue deux domaines d'intervention qui pour partie se recoupent. C'est dans ces conditions que se pose pour le droit français la question de la place de la médecine chinoise et globalement des médecines dites non conventionnelles.

L'arrêt de la Cour de cassation

De telle sorte il était factuellement possible pour cette personne d'exercer « la médecine chinoise » qui correspond à une donnée acquise. Or, ce praticien non-médecin s'est trouvé poursuivi par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Moselle qui voulait qu'il ne puisse utiliser le terme de médecin, et qu'il ne puisse continuer à exercer son activité en utilisant le terme de « médecine ». La Cour d'appel de Metz le 15 mai 2007 avait donné raison à l'Ordre des médecins.

Pas du tout répond la Cour de Cassation qui refuse cette analyse globale. A l'inverse du titre de médecin, le terme de médecine n'est pas protégé par la loi. Aussi, ne peuvent être interdits que l'établissement de diagnostics ou la pratique d'actes médicaux au sens de la loi française.
La limite n'est pas évidente, mais elle est de première importance.
La référence est l'article L 4161-1 du Code de la santé publique. Exerce illégalement la médecine toute personne qui prend part habituellement à « l'établissement d'un diagnostic ou au traitement de maladie, congénitale ou acquise, réelle ou supposée par acte personnel, consultation verbale ou écrite ou par tous autres procédés quels qu'ils soient, ou pratique l'un des actes professionnels », ces actes étant prévus par une nomenclature fixée par arrêté ministériel.
Pour simplifier, la loi protège ainsi la « médecine occidentale ». Un patient doit savoir qu'un professionnel portant titre de médecin est compétent pour la médecine occidentale. Et la loi sanctionne celui qui, sans avoir le titre, exerce une activité médicale de diagnostic et de thérapie.

Cohabitation des deux médecines

Dans ce cadre, il existe deux possibilités de pratiquer les médecines non-conventionnelles.

La première est celle de médecin au sens de la loi française qui pratique une activité médicale au sens de la loi française, mais qui inclut dans la pratique des apports scientifiques venant des médecines dites non-conventionnelles. Sous réserve que ces pratiques soient sérieuses et ne puissent être qualifiées de charlatanisme, elles sont libres.
La seconde est désormais ouverte par l'arrêt de la Cour de Cassation du 16 octobre 2008. Il s'agit de professionnels qui ne revendiquent pas le titre de médecin mais qui entendent pratiquer ces médecines non-conventionnelles. La Cour de Cassation donne tort à l'Ordre des médecins qui défendait une lecture globale du sujet. La protection légale de la médecine ne vise que la médecine occidentale : diagnostic et thérapie avec les références à la nomenclature d'actes. Aussi, reste la possibilité pour des professionnels non-médecins d'afficher notamment par des plaques professionnelles ou des publicités qu'elles pratiquent la médecine chinoise. Avec une réserve importance : ils ne peuvent dans leur pratique de la médecine chinoise exercer ce qui relève des activités de diagnostic et de thérapie, car il y aurait alors une requalification en exercice illégal par le Juge pénal.

Il ne reste pas grand-chose ? Bien au contraire ! Tout ce qui concourt au renforcement de la santé d'une personne n'entre pas dans le diagnostic et la thérapie. C'est donc tout ce domaine qui se trouve protégé par l'arrêt de la Cour de Cassation. Désormais, en droit français, les praticiens de médecine chinoise ne sont pas des médecins, mais des professeurs de santé, professeurs qui apportent un bien-être immédiat et à long terme pour les personnes qui viennent les consulter. Ce praticien doit respecter les préceptes de la médecine chinoise, sauf à tomber lui aussi dans le charlatanisme. Et si apparaît une maladie à traiter, ce professeur de santé doit interrompre son action et transférer à un médecin.

Ce n'est pas tout, mais ne c'est pas rien, loin de là. Un cadre se dégage. Il faut apprendre la médecine chinoise comme une science, avec toute sa complexité. Il est ensuite possible d'exercer sous l'indication « médecine chinoise » mais en respectant l'interdit du Code pénal, c'est-à-dire l'élaboration d'un diagnostic et d'une thérapie.
Pour ceux qui en doutaient, il n'y a pas une médecine mais plusieurs, et plusieurs qui cohabitent.

Source : http://lesactualitesdudroit.20minutes-blogs.fr/archive/2008/10/index.html

NOUVELLES DES ECOLES

Renseignements et inscriptions:
Philippe NICOLAS
15 rue Lamennais,
22000 Saint Brieuc
Tél: 02.96.68.97.28

Stage post-graduate, ouvert à tous, pour prendre le temps d'étudier les cas pratiques que chacun rencontre en cabinet,

suivi de :

une journée d'étude d'un texte du Neijing, pour cette fois, nous ferons le Suwen 38, chapitre sur les toux d'organes. Nous ferons aussi le chapitre 20 avec l'utilisation des 9 postes d'observations.

Ces deux jours sont programmés le jeudi 7 et vendredi 8 janvier 2010.

(*J'ai mis ces jours car le samedi et dimanche est un cours ainsi ceux qui viennent au post-graduate peuvent aussi assister au cours le week-end)*

Philippe NICOLAS, directeur de l'E.N.B, propose ce stage

Et retrouvez l'Ecole sur son nouveau site

www.e.n.b.fr

SEDIMA

SEDIMA VOUS DONNE RENDEZ VOUS SUR SON SITE INTERNET

WWW.SEDIMA-FRANCE.COM

Spécialiste dans la vente des aiguilles d'acupuncture stériles à usage unique conforme aux normes de la CEE.

Vente de matériel divers d'acupuncture.

Moxa

Kits Etudiants

SEDIMA- 256 Route de Montpellier –BP 203 –

-34203 SETE CEDEX-

Tél : 04.67.18.60.03.

Fax : 04.67.18.96.96.

HARMONIA i NATURALESA
25 ans d'expérience au service de la médecine chinoise
Le plus large choix en Europe (certification GMP)
• Plantes chinoises entières, moulues ou en concentrés
• Formules fixes en pilules ou en concentrés secs
• Matériel d'acupuncture
• Ouvrages spécialisés
B. P. 30
Poste Française
AD400-LA MASSANA
PRINCIPAT D'ANDORRA
Tél. (00) 376 73 70 60
Fax (00) 376 83 76 07
www.harmonianet.com
e-mail : harmonianet@harmonianet.com
冬蟲夏草
Cordyceps Mycelia
Dietary Supplement
Livraison express dans toute l'Europe
Contactez-nous pour recevoir notre catalogue

Liste des établissements agréés, classés par ordre alphabétique

Collège de Médecine Traditionnelle Chinoise – S.F.E.R.E.
Directeur : Jean-Pierre GUILIANI
Adresse : 41, rue des jardins - 84240 LA TOUR D'AIGUES.
Téléphone : 04 90 07 45 37. Télécopie : 04 90 07 32 21
Site internet : http://www.sferemtc.net - E-mail : contact@sferemtc.net

Energétique Nord Bretagne - E.N.B. - Directeur : Philippe NICOLAS
Adresse : 15, rue Lamennais - 22000 SAINT BRIEUC. Téléphone : 02 96 68 97 28
Site internet : http://www.e.n.b.fr – E-mail : f.nicolas22@wanadoo.fr

Enseignement et Recherche Documentaire en Energétique
Extrême-Orientale - E.R.D.E.O.
Directeur : Thierry GAURIER
Adresse : 50, avenue Adélaïde Riché - 37190 AZAY LE RIDEAU.
Téléphone : 02 47 45 32 76. Télécopie : 02 47 45 36 92
E-mail : thierry.gaurier@erdeo.com

Faculté Libre d'Energétique Traditionnelle Chinoise - F.L.E.T.C.
Lille - Lyon – Toulouse – Monaco – Lausanne – Strasbourg – Bordeaux – Valencia – Bruxelles - Montréal
Directeur : Marcel COSTE
Adresse : 18, rue de la Sadreia - 11570 PALAJA. Téléphone : 04 68 79 71 50.
Site internet : http://www.fletc.fr - E-mail : contact@fletc.fr

Institut Acupuncture Energétique Santé - A.E.S.
Directrice : Marie-Pierre BUCQUET-ESMIEU
Adresse : 67, Avenue de la libération, 06130 GRASSE. Téléphone : 04 94 40 36 54
Site internet : http://www.institut-aes.fr - E-mail : contact@institut-aes.fr

Institut de Formation en Médecine Traditionnelle Chinoise I.F.M.T.C.
Directeur : Armand Van NOOIJ
Adresse : 6, rue d'Issenghien – 02100 ST QUENTIN
Téléphone : 03 23 67 07 60
Site internet : http://www.itmtc.net E-mail : direction@itmtc.net

Institut SHAO YANG
Directrice : Madame MaFan
Adresse : 96, rue de la Part-Dieu, 69003 LYON
Téléphone : 04.78.60.47.56 Fax : 04.78.60.91.72
Site internet : http://www.shaoyang.fr e-mail : mafanshao@aol.com

Etablissements partenaires, classés par ordre alphabétique

Cercle Sinologique de l'Ouest – C.S.O. Site internet : http://www.chine.org

Ceretto – *Mei Hua Zhuang*

Fondation Cornelius Celsus – Site internet : http://www.cornelius-celsus.ch

Institut de Développement des Etudes en Energétique & Sinologie – I.D.E.E.S.

Institut d'Energétique et d'Acupuncture Traditionnelle Chinoise – I.E.A.T.C. Site internet : www.acupuncture-ieatc.com

Ecole Ling – Site internet : http://www.ecole-ling.fr/

Registre Européen et Français des Sinergéticiens – R.E.F.S.

La F.N.M.T.C. est partenaire de

L'Ecole Européenne d'Acupuncture – E.E.A. - Site internet : http://www.acupuncture-europe.org

FEQGAE – Fédération Européenne de Qi Gong et Arts Energétique – Site internet : http://www .federationqigong.com